
Enquête publique – Requalification du site AGFA : observations

À partir de Alexandre 1

Date Mar 16/09/2025 14:09

À Enquête publique AGFA <enquetepubliqueAGFA@pevelecarembault.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ne pouvant me rendre aux permanences prévues, je tiens à vous faire part par écrit de mes observations concernant le projet de requalification du site AGFA.

Le premier point que je souhaite soulever concerne les nuisances sonores.

L'étude d'impact, dans son chapitre consacré au « cadre de vie et à la santé », examine surtout les effets liés à la circulation routière. Le résumé non technique indique d'ailleurs que l'impact acoustique du projet résidera essentiellement dans l'augmentation du trafic, estimée à environ 3,5 dB(A) pour les riverains les plus exposés. En revanche, aucune analyse n'est proposée pour les manifestations festives qui sont pourtant clairement prévues dans la programmation. La présentation synthétique du projet urbain mentionne en effet que la place centrale du cœur actif pourra accueillir des événements de grande ampleur, jusqu'à 3 000 personnes. Il s'agit donc d'un usage identifié, et non d'une hypothèse secondaire. L'absence de modélisation acoustique de ces situations interroge. L'expérience locale montre que de tels rassemblements, même ponctuels, génèrent des nuisances importantes, surtout le soir et la nuit. Le dossier affirme que le projet « n'accueille aucune activité source de nuisances importantes », mais cette affirmation ne paraît pas cohérente avec la vocation festive annoncée. Il serait nécessaire qu'une étude complémentaire soit produite pour évaluer les niveaux sonores en situation d'événement, en intégrant les dispositifs de diffusion, la propagation vers les habitations voisines et les seuils réglementaires (article R.1336-7 du Code de la santé publique qui limite les émergences à 5 dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit). Dans le prolongement, il conviendrait aussi de préciser quelles mesures seront rendues opposables : limitation stricte des horaires, utilisation de limiteurs sonores, bilans réguliers publiés et possibilité pour les riverains de signaler en temps réel les nuisances. On pourrait également envisager que, dans les situations où l'exposition resterait trop importante, des dispositifs d'accompagnement soient prévus pour les foyers les plus affectés, afin de préserver concrètement la qualité de vie des habitants.

La question de la circulation et du stationnement apparaît tout aussi sensible.

L'étude de trafic figurant dans l'étude d'impact met déjà en évidence des tensions au carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et de la rue Nationale. Or le projet prévoit, en complément, un parking relais paysager à l'ouest du site qui ne sera accessible que par cette même avenue, ce qui risque d'alourdir encore la charge sur cet axe. Ces analyses ont été réalisées sur les pointes habituelles du matin et du soir, mais pas sur les flux

propres aux événements festifs en soirée ou le week-end, alors que la jauge annoncée atteint plusieurs milliers de personnes. Dans ces conditions, il paraît nécessaire qu'un plan spécifique de circulation et de stationnement soit prévu pour ces usages, incluant l'utilisation effective du parking relais et, si besoin, des solutions de report ou de navettes.

Ces remarques ne visent pas à remettre en cause la reconversion du site, dont je mesure l'intérêt économique et social pour le territoire, mais à souligner des lacunes importantes dans l'évaluation des impacts. Les usages festifs annoncés ne peuvent être considérés comme marginaux : ils font partie intégrante de la programmation et nécessitent donc des garanties acoustiques et circulatoires claires. À défaut, les riverains risquent de subir des nuisances répétées et une dégradation de leur cadre de vie, ce qui serait contraire à l'objectif affiché d'un projet « respectueux de l'environnement et de la qualité de vie » (RNT, chapitre 4.4).

Je vous serais reconnaissant de relayer ces préoccupations dans votre rapport, afin que les autorités compétentes puissent les prendre en compte et renforcer les engagements du maître d'ouvrage.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser un accusé de réception de la présente contribution.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.
